

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

(Du 23 mars 2011)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 6.900.000 francs destiné à l'assainissement et au renforcement de cinq ouvrages d'art**

La commission parlementaire Assainissement et renforcement d'ouvrages d'art,

composée de M^{mes} et MM. Jean-Charles Legrix, président, Philippe Loup, vice-président, Christian Hostettler, rapporteur, Serge Vuilleumier, Johanne Lebel Calame, Sandra Menoud, Boris Keller, François Konrad et Laurent Debrot

fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

Entrée en matière (art. 64 OGC)

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Préavis sur le traitement du projet (art. 102ss OGC)

A l'unanimité, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Postulat déposé (cf. annexe)

Par 8 voix contre 1, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le postulat de la commission 11.149, 3 mai 2011, "Pour une commission permanente des infrastructures".

Neuchâtel, le 3 mai 2011.

Au nom de la commission Assainissement et renforcement d'ouvrages d'art:

Le président,
J.-CH. LEGRIX

Le rapporteur,
C. HOSTETTLER

3 mai 2011

11.149
ad 11.013

Postulat de la commission "Assainissement et renforcement d'ouvrages d'art"

Pour une commission permanente des "Infrastructures"

La commission, face à l'importance des montants à consentir et la fréquence des rapports à ce propos, demande d'étudier la constitution d'une commission permanente des "Infrastructures". Cette commission du Grand Conseil permettrait d'avoir ainsi une vue globale sur l'ampleur des investissements futurs tout en ayant un suivi de la planification dans son ensemble pour l'entretien constructif et l'assainissement tant des chaussées, que des ouvrages d'art et des berges des cours d'eau.